



Convocation commissariat enfant mineur

Par **lenaryxel**, le **19/06/2015** à **12:59**

Bonjour, rnrnNous venons de recevoir une convocation du commissariat de police pour notre fils de 15 ans. Il va être auditionné en tant qu'auteur de violences aggravées et intrusion dans une enceinte scolaire scolaire . Lui et deux de ses copains ont jeté un balai de cuvette de toilettes et du papier dans la classe d'un de leur ami pour le faire "rire" (ce dernier les a fait lui même rentrer dans le lycée) seulement voilà , la professeur a pris 15 jours d'arrêt et à porter plainte .Qu'encourt notre fils ? Et nous , par la même occasion ? Devons-nous prendre un avocat ? Merci d'avance .

Par **moisse**, le **19/06/2015** à **15:21**

Bonsoir,rnA vous lire, vous ne savez pas tout.rnLes violences aggravées (en bande organisée) ne concernent pas le papier toilette, mais le professeur dont un médecin a jugé l'état assez dégradé pour lui octroyer 2 semaines d'ITT.rnVotre fils n'étant même pas scolarisé dans l'établissement circonstance aggravante, vous devriez envisager sérieusement l'appui d'un avocat.